

Projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'usage mixte de 10 étages, à l'intersection des rues Jean-Talon Est et Buies, sur les lots numéros 1 124 222 et 1 122 578 du cadastre du Québec, dans les zones Cm-2320 et H-1910 - Arrondissement de Saint-Léonard

Lors de son assemblée du 24 août 2026, le conseil municipal a adopté le projet de résolution cité en objet et mandaté la secrétaire d'arrondissement de Saint-Léonard pour fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation sur celui-ci.

Ce projet de résolution vise à autoriser, en vertu des dispositions de l'article 145.45 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le projet ci-haut décrit aux conditions énoncées audit projet de résolution et ce, en dérogation à certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 1886 de l'arrondissement de Saint-Léonard ainsi que du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal, notamment en ce qui a trait au nombre et à l'emplacement des cases de stationnement, à la hauteur d'une construction et au taux d'occupation au sol.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le jeudi 3 septembre 2026, à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de résolution et les conséquences de son adoption seront expliqués et les personnes et organismes souhaitant s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de résolution ainsi que le dossier décisionnel y afférent (1269867003) peuvent être consultés au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Saint-Léonard, situé au 8400, boulevard Lacordaire, rez-de-chaussée, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ainsi que le vendredi, de 8 h 15 à 13 h 00 et peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/saint-leonard dans l'article « Consultation publique ».

Fait à Montréal, le 26 août 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat